

Cabinet-conseil en communication et concertation publique créé en 1996 par Michaël DEREUX, MD Conseil accompagne collectivités et les organismes publics dans l'étude, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

MD Conseil intervient particulièrement en phases de débat public et de concertation préalable.

**> 20 ans de conseil et d'assistance technique dans la définition et la mise en œuvre de méthodes, des stratégies et de plans d'actions.**

**> Un réseau de partenaires techniques couvrant tous les champs de la communication graphique et visuelle et de l'internet.**

#### Nos domaines d'intervention

- Transports et déplacements
- Equipements et aménagements
- Urbanisme et développement territorial
- Environnement risque naturel

#### Notre savoir-faire

- La communication
- La concertation
- La médiation

#### Nos atouts

- Une connaissance forte du monde institutionnel
- Une démarche globale fondée sur la diversité des moyens à mettre en œuvre
- Une logique de partenariats pour des projets réussis et partagés

## Communication

### Les missions visent à :

- Mobiliser et faciliter le jeu partenarial des acteurs locaux
- Développer de nouveaux comportements
- Accompagner le processus de concertation

Réaliser un diagnostic de l'environnement du projet

- Connaître le contexte sociopolitique, évaluer les attentes des publics concernés, évaluer les conditions de faisabilité et d'acceptabilité du projet.
- Etudier l'image du maître d'ouvrage et définir son positionnement.

Définir la stratégie de communication

- Objectifs, publics, messages, moyens mis en œuvre

Mettre en œuvre le plan d'action s

- Conception et réalisation de supports écrits, audiovisuels et digitaux
- Organisation d'événements
- Mobilisation de relais locaux
- Actions pédagogiques vis-à-vis de publics spécifiques
- Relations avec les médias

Evaluer les actions engagées

## Concertation

### Les missions visent à :

- Favoriser le partage du diagnostic
- Organiser le débat public et le dialogue avec les différentes parties prenantes
- Développer des démarches d'appropriation
- Faciliter la compatibilité du projet avec les attentes des publics
- Rendre compte de la concertation
- Eclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à la concertation

**Mettre en œuvre des démarches participatives pour construire, enrichir, faciliter la réalisation et la pérennité des projets.**

- Créer les conditions préalables à la concertation
- Définir la stratégie de concertation (objectifs, règle du jeu, mécanismes, lieux de concertation, identification des acteurs de la concertation...)
- Animer le processus de concertation et de débat public
- Faciliter l'appropriation des projets par les acteurs eux-mêmes
- Réaliser le bilan de la concertation

Se positionner en garant du processus de concertation

- Développer une action d'écoute initiale
- Etre garant :
  - o De la prise en considération de la parole des acteurs locaux,
  - o Des écrits diffusés,
  - o De l'avancée du projet global.
- Gérer la complexité du processus engagé, avec un regard extérieur
- Anticiper les étapes clés du processus et les risques de blocage
- Se concentrer sur l'accompagnement et la qualité des relations instaurées

## Médiation

### Les missions visent à :

- Créer ou recréer des liens
- Construire des solutions en commun
- Amener les acteurs à dépasser leurs différends

**Intervenir dans des situations pré-confliktuelles ou conflictuelles et organiser la médiation territoriale.**

- o Jouer un rôle de catalyseur entre des acteurs et des groupes confrontés à la mise en œuvre d'un projet, à des différends, à des conflits à résoudre
- o Ouvrir un espace neutre dans lequel chacun peut évoluer vers l'autre